

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 2 août 2021 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Quatre (4) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2021-08-110**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2021**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
 - 5.2 Rémunération du personnel électoral
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Engagement d'un pompier
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Rue Tremblay phase II – Acceptation des travaux d'infrastructures
 - 7.2 Projet nouveau garage municipal – Avenant au contrat de la firme Impact Architecture
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- 9. Santé et bien-être**
- 10. Aménagement et urbanisme**
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 juillet 2021
 - 10.2 Dérogation mineure – 80, rue des Merisiers, lot 3 671 435 du cadastre du Québec
 - 10.3 Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux concernant les normes sur le

contingemment des élevages porcins

10.4 Assemblée publique de consultation – projet de règlement d’urbanisme

11. Loisirs et culture

11.1 Adjudication d’un contrat – Réfection des façades Salle paroissiale et bibliothèque municipale

12. Autres sujets

13. Représentations

14. Période d’informations

15. Période de questions

16. Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l’unanimité que l’ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l’assemblée.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2021
2021-08-111**

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2021 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l’unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2021 soient adoptés.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCES

P-01 Ministre des Transports

**SUJET : PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES
DOSSIER N° 2021-37235-04-0305**

Le ministre des Transports nous informe qu’il accorde à notre Municipalité une aide financière maximale de 83 387 \$ pour l’entretien des routes locales selon les conditions du programme.

P-02 Ministre de la Culture et des Communications

**SUJET : AIDE FINANCIÈRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-
SCOLAIRE**

La ministre de la Culture et des Communications nous informe qu'une aide financière au montant de 38 600 \$ nous sera versée afin de couvrir une partie des frais liés à la bibliothèque municipale scolaire.

P-03 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

SUJET : PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TEQC) 2019-2023

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe que les gouvernements du Québec et du Canada ont pris la décision d'octroyer à l'ensemble des municipalités un important soutien financier afin de favoriser la relance de l'économie dans toutes les régions du Québec. Elle nous mentionne que la Municipalité recevra un montant additionnel de 482 603 \$, portant l'enveloppe allouée pour ce programme à un total de 2 655 662 \$.

P-04 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 808 AU MONTANT DE 703 273 \$

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe que le règlement numéro 808, concernant le pavage et la mise aux normes de rues dans le Domaine de la Famille, plus particulièrement pour les rues des Castors, des Écureuils, des Lièvres, des Visons, des Taupes et de l'Hôtel-de-Ville soumis pour approbation, par lequel le conseil décrète un emprunt au montant de 703 273 \$, a été approuvé conformément à la loi.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 2021-08-112

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 1 161 865,44 \$ pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL 2021-08-113

Considérant qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le conseil peut, par résolution, établir un tarif autre que celui établi par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour la rémunération du personnel électoral.

Considérant que la rémunération du personnel électoral doit être révisée selon les recommandations du président d'élection et les exigences du Gouvernement du Québec.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à

l'unanimité que la rémunération du personnel électoral soit établie comme suit pour l'élection prévue le 7 novembre 2021 :

Président d'élection	Élection par acclamation : 3 375 \$
	Scrutin secret : 4 500 \$
Secrétaire d'élection	Forfaitaire : $\frac{3}{4}$ de la rémunération du président d'élection
Trésorier	130 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé + 56 \$ par rapport financier d'un candidat indépendant autorisé + 37 \$ pour tout rapport financier additionnel + 13 \$ par CIA
Membres de la commission de révision (président, vice-président et secrétaire)	27,68 \$ / heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	24,72 \$ / heure
Président de la table de vérification	24,72 \$ / heure
Membre de la table de vérification	23,72 \$ / heure
Préposé à la liste électorale	23,72 \$ / heure
Scrutateur	24,72 \$ / heure
Secrétaire de bureau de vote	23,72 \$ / heure
Substitut	35,00 \$ par jour

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 ENGAGEMENT D'UN POMPIER 2021-08-114

Considérant la nécessité d'engager un nouveau pompier au service incendie puisqu'il demeure un poste de disponible au sein de la brigade.

Considérant le processus d'embauche effectué par les officiers du service incendie.

Considérant les recommandations de monsieur Yves Landry, directeur du service incendie.

Considérant que le candidat recommandé possède la formation nécessaire pour le poste en question.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité :

- que Monsieur Morgan Desaulniers soit engagé comme pompier au service incendie suite à un examen médical et à un certificat de bonne conduite de la Sûreté du Québec;
- que cet engagement est assujéti à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 RUE TREMBLAY PHASE II – ACCEPTATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2021-08-115

Considérant l'entente relative à des travaux municipaux intervenue entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et la Société de Placements H.C. inc. (promoteur) pour la réalisation de la phase II de la rue Tremblay.

Considérant les travaux prévus et réalisés par le promoteur, sur le lot 4 818 438 du cadastre du Québec étant l'assiette de rue appartenant à la Municipalité, qui consistent de manière non limitative à la fondation de rue, aux infrastructures d'eau potable, aux branchements de services d'eau potable et aux infrastructures de gestion des eaux pluviales.

Considérant le dépôt des plans tel que construit datés du 7 juillet 2021, identifiés plan projet 20200244 *Notre-Dame-du-Mont-Carmel - Développement Cormier phase II* de la firme Pluritec.

Considérant le *formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* complété et signé en date du 15 juillet 2021 par l'ingénieure mandatée par le promoteur.

Considérant le certificat de réception définitive des ouvrages, contrat numéro 20200244, accepté et signé en date du 19 juillet 2021, par le directeur des travaux publics de la Municipalité, la représentante du promoteur et l'ingénieure mandatée par le promoteur.

Considérant la cession des infrastructures prévue à l'entente, à l'effet que le promoteur s'engage à faire cession des infrastructures en faveur de la Municipalité dans un délai n'excédant pas 90 jours, après l'émission de la recommandation d'acceptabilité et de réception totale et finale des travaux.

Considérant les autres conditions prévues à l'entente entre la Municipalité et le promoteur, dont entres autres l'exonération en faveur de la Municipalité de toutes responsabilités, réclamations et poursuites en ce qui a trait au développement domiciliaire des lots visés et de la compensation monétaire pour la cession pour fins de parcs et terrains de jeux.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel accepte les travaux d'infrastructures réalisés sur le lot 4 818 438 du cadastre du Québec, étant l'assiette de la rue Tremblay appartenant à la Municipalité, conformément aux plans tels que construit datés du 7 juillet 2021, identifiés plan projet 20200244 *Notre-Dame-du-Mont-Carmel - Développement Cormier phase II* de la firme Pluritec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 PROJET DU NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL – AVENANT AU CONTRAT DE LA FIRME IMPACT ARCHITECTURE 2021-08-116

Considérant que la Municipalité a octroyé le 12 décembre 2019 un contrat de surveillance des travaux à la firme Impact architecture, au montant de 12 000 \$ plus les taxes applicables pour le projet du futur garage municipal.

Considérant la demande d'avenant au contrat du 12 décembre 2019 soumise par la firme Impact architecture, en regard de frais d'honoraires pour les délais de surveillance excédant de 6 mois le contrat initial et aussi pour l'analyse, la négociation et la recommandation pour les travaux de toiture, pour un montant totalisant 7 500 \$ plus les taxes applicables.

Considérant que la somme des deux contrats attribués à Impact architecture totalise 35 500 \$, soit 23 500 \$ pour le contrat des plans et devis et 12 000 \$ pour le contrat de surveillance des travaux, en plus de l'avenant pour la surveillance des travaux au montant de 7 500 \$ plus les taxes applicables.

Considérant que les règles de passation des contrats et rotation du règlement sur la gestion contractuelle, prévoient que la Municipalité favorise, si possible, la rotation parmi les fournisseurs potentiels, à l'égard des contrats qui peuvent être passés de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique.

Considérant que la décision d'avoir octroyé les deux contrats à la même firme d'architecture, tient compte de la compétitivité du prix soumis qui permettait des économies substantielles, de la qualité des services déjà dispensés, de la connaissance du projet et de ses complexités et finalement de la promptitude à traiter et à répondre aux demandes permettant l'avancement du projet qui fait potentiellement l'objet d'une aide financière considérable.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité :

- que la demande d'avenant d'Impact architecture soit acceptée pour la somme de 7 500 \$ plus les taxes applicables, en regard du contrat de surveillance des travaux.
- que monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité l'avenant à l'offre de service du 12 décembre 2019 de la firme « Impact architecture », datée du 16 juillet 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable; le tout préparé par monsieur Stéphane Laroche, directeur des travaux publics. Le rapport a été analysé et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Un bref résumé est effectué par le secrétaire-trésorier.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 20 JUILLET 2021

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 20 juillet 2021 du Comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte rendu du rapport.

10.2 DÉROGATION MINEURE – 80, RUE DES MERISIERS, LOT 3 674 435 DU CADASTRE DU QUÉBEC 2021-08-117

Considérant la demande de dérogation mineure pour l'habitation unifamiliale du 80, rue des Merisiers, partie du lot 3 674 435 du cadastre du Québec.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance extraordinaire du 2 août 2021 et prévoyant qu'elles pouvaient s'exprimer par écrit par courriel avant cette date, dans l'éventualité où la séance du conseil municipal serait à huis clos vu l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur.

Considérant qu'aucun commentaire et qu'aucune question n'ont été soumis par courriel au conseil municipal en regard de cette dérogation mineure.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité, pour la demande de dérogation mineure touchant la propriété du 80, rue des Merisiers, lot 3 674 425 du cadastre du Québec.

- que soit acceptée la diminution de la marge de recul arrière de la maison unifamiliale existante à 1,5 m au lieu de 3 m et la diminution de la marge de recul arrière du garage attenant à 2 m au lieu de 3 m;
- que soit refusée la diminution de la marge de recul arrière de la galerie à 0 m au lieu de 1,5 m.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10.3 AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 644 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES CHENAUX CONCERNANT LES NORMES SUR LE CONTINGENTEMENT DES ÉLEVAGES PORCINS
2021-08-118**

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux concernant les normes sur le contingentement des élevages porcins.

Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro 644. Il a pour objet d'intégrer au règlement de zonage en vigueur, une distance minimale à respecter entre une installation d'élevage porcin existante et une nouvelle installation d'élevage porcin. Il était nécessaire d'apporter cette modification afin d'être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux, qui a fait l'objet d'une modification réglementaire afin de se conformer aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité qu'un projet de règlement soit adopté modifiant le règlement de zonage numéro 644 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux concernant les normes sur le contingentement des élevages porcins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10.4 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME
2021-08-119**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal doit procéder à une consultation publique sur les divers éléments de projet de règlement d'urbanisme.

Considérant que pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie, toute assemblée publique doit cependant être accompagnée d'une consultation écrite.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité :

- que se tienne une assemblée publique de consultation le 2 septembre 2021 à 17 heures, à la salle du conseil située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, sur le projet de règlement d'urbanisme suivant :

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux concernant les normes sur le contingentement des élevages porcins

- que se tienne en complément de l'assemblée publique, une consultation écrite d'une durée de 15 jours, dès la publication de l'avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation.
- que dans l'éventualité où le gouvernement imposerait par décret de nouvelles directives concernant les assemblées publiques de consultation, l'assemblée prévue le 2 septembre 2021 pourrait être annulée et seulement la consultation écrite prévaudra.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – RÉFECTION DES FAÇADES SALLE PAROISSIALE ET BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 2021-08-120

Considérant l'appel d'offres public pour la fourniture les travaux de réfection des façades du bâtiment abritant la salle paroissiale et la bibliothèque municipale.

Considérant les trois (3) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

Construction R. Cloutier inc.	186 787,24 \$
A Plus Construction inc.	202 000,00 \$
Lixm Entrepreneur Général inc.	205 805,25 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme aux devis de soumission.

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme Impact architecture mandatée dans ce projet.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que la soumission de « Construction R. Cloutier inc. » soit acceptée pour la somme de 186 787,24 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit aux devis de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. AUTRES SUJETS

Aucun point.

13. REPRÉSENTATIONS 2021-08-121

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité :

- que le conseil autorise les conseillers suivants à représenter la Municipalité :

Messieurs Daniel Duchemin et Clément Pratte, lors de l'activité pour la visite de la plateforme *Les terres du possible* qui se tiendra à Sainte-Anne-de-la-Pérade le 5 août 2021.

- que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon le règlement relatif au remboursement des dépenses des élus et des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain fait le suivi de l'avancement des travaux en cours et ceux à venir pour le service des travaux publics, dont le creusage de fossés du rang Saint-Félix près de la piste cyclable. Il signale que le balai de rue repasse à certains endroits, dont les tracés de la piste cyclable.

Monsieur le maire mentionne que les statistiques pour la consommation d'eau potable sont bonnes dans les dernières semaines. Il signale qu'encore une fois cette année, il y a plusieurs constructions neuves et que d'autres sont à venir d'ici la fin de l'année.

Il ajoute que le contrat de l'élaboration du skatepark a été octroyé en séance extraordinaire au courant du mois de juillet, qu'il s'agit d'un un beau projet qui tient à cœur le conseil municipal et que les infrastructures sont à venir dans les prochains mois.

Concernant le camp de jour, il évoque tout se déroule bien et que nous avons la moitié des inscriptions par rapport aux dernières années avant la pandémie. Les paramètres nous limitant à ce nombre d'inscriptions malheureusement.

Il termine en mentionnant que des travaux de réfection de routes ont eu lieu pour le rang Saint-Louis et d'autres sont à venir pour le rang Saint-Flavien et certaines autres rues. Le prolongement du parc industriel est également sur le point d'être terminé.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 2021-08-000

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
